



ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 79, avenue Denfert Rochereau
75014 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ADVOLIS
38, avenue de l'Opéra – 75002 Paris
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'Association Notre Dame de Salut,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Notre Dame de Salut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note 4.4 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 08 juin 2023

Le commissaire aux comptes

ADVOLIS

Hugues de Noray



Association Notre-Dame de Salut



Adresse siège social : 79, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS

Téléphone : 01 44 41 40 35

Déclarée le : 9 mai 1946 Numéro : 8018

Préfecture : PARIS

Bureau administratif

Adresse : 63, avenue Denfert-Rochereau
75014 PARIS

Téléphone : 01 58 36 08 75
Télécopie : 01 58 36 08 84

COMPTES CLOS

LE 31/12/2022

Le Président : **Charles Philippe SOMMERARD**

ACTIF		Exercice clos le 31 décembre 2022			Exercice N - 1
		Brut	Amortis. & provis	Net	clos le 31/12/2021
A C T I F I M M O B I L I S E	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
	Frais d'établissements				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, logiciel	169 513,82	117 328,00	52 185,82	57 580,80
	Droits et valeurs similaires				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<i>Immobilisations corporelles</i>				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, matériel et	27 807,71	23 530,58	4 277,13	7 119,37	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées	34 027,20	0,00	34 027,20	34 027,20	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL I	231 348,73	140 858,58	90 490,15	98 727,37
A C T I F C I R C U L A N T	<i>Stocks et en cours</i>	39 304,36	3 031,67	36 272,69	42 198,69
	<i>Avances et acomptes sur commandes</i>	2 255,08	0,00	2 255,08	2 255,08
	<i>Créances</i>				
	Province, Bayard et Comités	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pelerins	5 531,61	0,00	5 531,61	5 531,61
	Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	Autres	5 764,60	0,00	5 764,60	0,00
	<i>Valeurs mobilières de placement</i>	199 854,53	0,00	199 854,53	199 854,53
	<i>Intruments de trésorerie</i>				
	Disponibilités	1 477 605,05	0,00	1 477 605,05	1 429 848,40
Charges constatées d'avance	19 471,91	0,00	19 471,91	300,00	
	TOTAL II	1 749 787,14	0,00	1 746 755,47	1 699 988,31
	<i>Frais d'émission des emprunts</i>				
	TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL ACTIF					
I + II + III		1 981 135,87	140 858,58	1 837 245,62	1 798 715,68

PASSIF		Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
F O N D S P O P R E S	<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
	<i>Fonds propres Statutaires</i>	1 298 854,64	1 298 854,64
	<i>Fonds propres complémentaires</i>		
	<i>Fonds propres avec droit de r</i>		
	<i>Fonds statutaires</i>		
	<i>Fonds propres complémentaires</i>		
	<i>Ecarts de réévaluation</i>		
	<i>Réserves</i>		
	<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	34 301,03	34 301,03
	<i>Reserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>			
<i>Report à nouveau</i>	-534 344,86	-565 150,89	
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	89 359,76	30 805,52	
<i>Situation nette (sous total)</i>	888 170,57	798 810,30	
<i>Fonds propres consommables</i>			
<i>Subventions d'investissements (renouvelables)</i>			
<i>Provisions réglementées</i>			
	TOTAL I	888 170,57	798 810,30
F O N D S	<i>Fonds reportés et dédiés</i>		
	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
	<i>Fonds dédiés</i>	0,00	0,00
	TOTAL II	0,00	0,00
P R O V I S I O N S	<i>Provisions</i>	0,00	0,00
	<i>Provisions pour risques</i>		
	<i>Provisions pour charges</i>		
	TOTAL III	0,00	0,00
D E T T E S	<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
	<i>Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits</i>	882 424,43	893 507,77
	<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	23 822,70	23 822,70
	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	36 531,95	55 655,76
	<i>Dettes de Legs ou donations</i>		
	<i>Dettes fiscales et sociales</i>	6 051,97	6 397,23
	<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
	<i>Autres dettes</i>	44,00	44,00
<i>Intruments de trésorerie</i>			
<i>Produits constatés d'avance</i>	200,00	20 477,92	
	TOTAL IV	949 075,05	999 905,38
TOTAL GENERAL PASSIF			
I + II + III		1 837 245,62	1 798 715,68
Dettes à moins d'un an		949 075,05	999 905,38
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		882 424,43	893 507,77

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N clos le 31/12/2021
<i>Produits d'exploitation :</i>		
<i>Cotisation</i>	35 770,00	12 820,00
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en natures</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	944 371,91	666 524,78
<i>Dont parrainage</i>		
<i>produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liés à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	124 922,72	133 138,89
<i>Mécénats</i>	74 522,00	42 500,00
<i>Legs , donations et assurance vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amort. Dépréciations, prov. et transfert de charges</i>	0,00	12 000,00
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits divers de gestion courante</i>	76 297,51	49 675,16
Inscriptions National (Inscrip., transport, hébergt...)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 255 884,14	916 658,83
<i>Charges d'exploitation :</i>		
<i>Achats de marchandises</i>	24 947,28	19 543,92
<i>Variation de stock</i>	0,00	0,00
Autres achats et charg	1 041 390,60	764 506,72
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 494,80	5 556,00
Salaires et traitements	42 759,49	39 630,69
Charges sociales	12 216,35	12 415,82
Dotations aux amortissements	21 173,22	18 020,05
Dotations aux provisions	3 031,67	0,00
Reports en fonds dédiés		
Autres charges de gestion	42 907,91	33 710,71
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 193 921,32	893 383,91
RESULTAT D'EXPLOITATION I-II	61 962,82	23 274,92
<i>Produits financiers :</i>		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
Autres interets et produits assimilés	5 073,34	4 489,66
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00	0,00
différences positives de change		
<i>produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement</i>	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	5 073,34	4 489,66
<i>Charges financières :</i>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de v.m.p.	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER III-IV	5 073,34	4 489,66

	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
RESULTAT COURANT I-II+III-IV	67 036,16	27 764,58
<i>Produits exceptionnels :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	30 367,52	12 436,28
Opérations en capital (Produits de cession d'actifs)		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS III V	30 367,52	12 436,28
<i>Charges exceptionnelles :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	8 043,92	9 395,34
Opérations en capital (Valeurs comptables d'actifs cédés)		
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	8 043,92	9 395,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) <i>Impôts sur les bénéfices VII</i>	22 323,60	3 040,94
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	1 291 325,00	933 584,77
TOTAL DES CHARGES (II+III+VI+VII)	1 201 965,24	902 779,25
EXCEDENT ou DEFICIT	89 359,76	30 805,52

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature	45 390,00	23 312,29
Prestations en nature	10 000,00	10 000,00
Bénévolat	837 642,14	543 388,00
TOTAL	893 032,14	576 700,29

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature	883 032,14	566 700,29
Mise à disposition gratuite de biens et services	10 000,00	10 000,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
TOTAL	893 032,14	576 700,29

ASSOCIATION NOTRE DAME DE SALUT

SOMMAIRE

Table des matières

ANNEXE des Comptes Annuels de l'Association Notre-Dame de Salut	8
1. PERIMETRE DE L'ASSOCIATION	8
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
2.1. Cadre légal de référence	10
2.3. Durée et période de l'exercice comptable	10
2.4. Changement de méthode d'évaluation	10
2.5. Changement de méthode de présentation	10
2.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	10
2.6.1. Immobilisations incorporelles.....	10
2.6.2. Immobilisations corporelles.....	10
2.6.3. Immobilisations financières	10
2.6.4. Créances et comptes rattachés.....	10
2.6.5. Valeurs mobilières de placement	11
2.7. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	11
2.7.1. Fonds propres	11
2.7.2. Provisions pour risques et charges	11
2.8. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	11
2.8.1. Dons	11
2.8.2. Engagements de retraite	11
3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements	11
3.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles	11
3.1.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles	12
3.1.3. Tableau de variation des amortissements	13
3.2. Immobilisations financières	13
3.2.1. Tableau de variation des immobilisations financières.....	13
3.2.2. Tableau de variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières	13
3.2.3. Filiales et participations	13
3.3. Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	14
3.4. Produits à recevoir	14
3.5. Charges constatées d'avance	14
3.6. Fonds associatifs	15
3.6.1. Variations des fonds associatifs sans droit de reprise	15
3.6.2. Variations des fonds propres	15
• Affectation du résultat net de l'exercice	16
3.7. État des provisions pour risques et charges	16
3.8. Charges à Payer	17
3.9. Produits constatés d'avance	17

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1. Détail et variation des produits d'exploitation	17
4.2. Formation du résultat financier	18
4.3. Produits et charges exceptionnels	18
4.4. Compte de résultat par origine et destination	19
4.5. Compte d'emploi et des ressources issues de la générosité du public	20
4.5.2. Notes relatives aux ressources	21
5. Autres informations	22
5.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association	22
5.2. Contributions volontaires en nature	22
5.2.1. Contributions volontaires en nature valorisées	22
5.3. Opérations réalisées avec les entreprises liées	23
5.4. Rémunérations des dirigeants bénévoles	23
6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	23
7. Evènement Post Clôture	23

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION NOTRE-DAME DE SALUT

1. PERIMETRE DE L'ASSOCIATION

Les comptes présentés sont constitués par l'agrégation des comptabilités des comités locaux juridiquement dépendants de l'Association Notre Dame de Salut et du siège parisien.

En 2003, ces comptes ne regroupaient que les comptabilités de Paris et Lille. En 2004 et 2005, ont été rajoutés les comités locaux suivants : Grand-Est, Clermont-Ferrand, Lisieux, Tours, Poitiers, Mazamet, La Rochelle, Toulon, Nice, Perpignan, Nîmes et Marseille, puis en 2006 ceux de Vannes et d'Angers.

En 2007, a été intégré dans les comptes annuels de l'Association, l'ensemble des comités cités ci-dessus ainsi que ceux de Blois, Bordeaux, Limoges, Lyon, Hospitalité de Marseille, Montpellier, Nantes ainsi que l'Hospitalité de Notre Dame de Salut avec ses comités de Bergerac, Orléans et Toulouse.

En 2008, les activités du Pèlerinage National des comités de Paris et Périgueux ont été intégrées dans le périmètre des comptes agrégés.

En 2009, l'ensemble du comité de Paris a intégré les comptes de l'association. Les comités de Blois, Orléans et Tours ont fusionné en un comité du Val de Loire. Ainsi, les comptes annuels agrègent les opérations comptables relatives à 25 structures décentralisées et le Central situé à Paris.

Depuis 2010, le périmètre de l'association n'a pas évolué.

1.1. Objet Social

L'article 1 des statuts de l'Association Notre Dame de Salut définit son objet, ses buts et ses moyens.

« Cette association -héritière de celle créée à l'origine en 1872- a pour objet de promouvoir et favoriser la mission universelle de l'Eglise, en travaillant, dans l'esprit de la Congrégation « Province de France des Augustins de l'Assomption », dits Assomptionnistes, congrégation reconnue par décret en date du 28 janvier 2013, à l'avènement du règne de Dieu par la prière, l'action religieuse et des œuvres de toute nature et de toute forme.

1.2. Nature et périmètre des activités

- L'aide à des personnes malades, âgées, handicapées ou en situation de détresse et de misère du fait de la réalisation d'un risque social en assistant ces personnes pendant l'année ;
- La formation de bénévoles à l'accompagnement de personnes en situation de fragilité ;
- L'organisation et l'animation spirituelle de pèlerinages ;
- Le soutien et la diffusion de la presse catholique ;
- L'aide aux œuvres paroissiales et sociales ;
- L'aide aux religieux, religieuses, communautés, œuvres et missions des familles religieuses de l'Assomption ;
- Toute œuvre apostolique ou spirituelle requise par les circonstances.

1.3. Moyens mis en œuvre

Parmi les moyens d'action en vue d'atteindre l'objet et les buts de l'Association, celle-ci se réserve la possibilité (par exemple) de diffuser tout support audiovisuel ou écrit en rapport direct ou indirect avec son objet. Elle peut par ailleurs organiser des conférences, colloques ou toute manifestation en rapport direct ou indirect avec son objet. Les exemples présentés ci-dessus ne sont pas limitatifs, les moyens de l'Association étant naturellement amenés à évoluer selon les époques et les moyens techniques à la disposition de l'Association ».

1.4. Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

Le 149^{ème} Pèlerinage National s'est déroulé du mercredi 11 août au lundi 16 août sur le thème « Avec Marie devenons témoins de l'espérance » et sous la présidence de Monseigneur Jean-Marc Aveline, Archevêque de Marseille, en passe d'être nommé Cardinal par le Pape François.

Cette année 2022 a été partagée entre la joie et le soulagement d'un retour à une vie plus « normale », et certaines peurs et inquiétudes encore intimement liées à la COVID 19 chez certains de nos pèlerins.

Nous en avons bien sûr tenu compte dans l'appréhension de l'organisation du PN 2022, avec des objectifs ambitieux et raisonnables afin de veiller à l'équilibre financier de l'Association.

On peut citer en termes de participation et logistique :

- La reprise du transport en TGV des pèlerins du comité de Lille
- La participation d'un important groupe de pèlerins de Côte d'Ivoire
- L'intégration de quelques réfugiés Ukrainiens aux activités de notre groupe de Chrétiens d'Orient
- Nous avons poursuivi la sélection d'hôtels regroupés en différentes catégories de confort pour permettre la meilleure cohésion possible de la proposition d'hébergement et l'uniformisation des tarifs entre les comités : toujours dans l'objectif de diversifier notre offre d'hébergement et de la rendre plus lisible, pour satisfaire le plus grand nombre de pèlerins possible.

Le programme riche et varié des célébrations du matin et des conférences et ateliers en après-midi, les processions, chemins de Croix et chapelets auront permis à chacun des pèlerins de trouver l'enrichissement personnel qu'il souhaitait, admirablement accompagné par les prédications très inspirées de Monseigneur Aveline.

On peut citer également la prestation très appréciée de Kristel Adams qui a partagé avec Mgr Aveline la tête d'affiche de la grande veillée festive des jeunes du PN. Ainsi que la richesse et la pertinence toujours renouvelées des intervenants lors des conférences, débats et ateliers.

La proposition d'horaires fixes contribue encore largement à favoriser la lisibilité du programme et favorise la fréquentation aux différentes activités.

Cette année 2022 a vu les nouveaux services à destination des pèlerins valides prendre graduellement leurs marques.

- Les « référents d'hôtels » qui veillent dans chaque établissement hôtelier proposé par le PN au bien être des pèlerins et à la promotion du programme du PN collaborent harmonieusement avec les autres nouveaux services initiés ces deux dernières années.
- Le service de brancardage à destination des pèlerins « fatigables », identifiés préalablement par les comités ou sur place par les référents d'hôtel, a permis à tous de profiter au mieux du pèlerinage, bénéficiant d'un renfort bienvenu du service des piscines et de la Route Chantante à l'occasion des manifestations les plus importantes.
- Le service des « signes de Lourdes », petits groupes accompagnés par un hospitalier qui les guide et répond à leurs questions.

Un nouveau « Services de la Lumière » a été initié pendant le pèlerinage. Il a pour objectif d'être une présence d'Eglise à la Chapelle des Lumières auprès des pèlerins qui viennent déposer un cierge et d'habiter ce geste d'une dimension spirituelle éclairée par le message de Lourdes en tentant, au gré des rencontres, d'offrir une expérience de Charité et de Foi porteuse d'Espérance. Cette expérience a montré combien la présence des Hospitaliers est nécessaire pour accompagner les Pèlerins individuellement ou en groupe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2022 sont établis conformément aux règlements n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'y a pas de cadre de référence réglementaire spécifique pour l'Association.

2.3. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du premier janvier 2022 au trente et un décembre 2022.

2.4. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.6. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

2.6.1. *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'acquisition et frais accessoires). Le logiciel pour les inscriptions et la gestion du placement des malades est amorti linéairement sur 10 ans.

2.6.2. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Mobilier | 10 ans |
| • Matériels de bureau et Matériels informatiques | 3 ans |

2.6.3. *Immobilisations financières*

Des provisions sont constituées sur les postes de titres de participation en fonction de la situation financière des entités concernées.

2.6.4. *Créances et comptes rattachés*

Les créances et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

2.6.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur prix d'achat ou d'intégration dans les comptes de l'association. Si leur valeur de marché est inférieure, elles font l'objet d'une provision.

2.7. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

2.7.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- Fonds associatifs sans droit de reprise :

Ce poste enregistre les bonis de liquidation transférés à l'association lors de l'intégration des différents comités.

- Réserves

Les réserves sont constituées des éventuels excédents réalisés par l'Association.

2.7.2. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Aucun risque n'est connu à la clôture de l'exercice

2.8. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

2.8.1. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

2.8.2. Engagements de retraite

L'association emploie deux salariés en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2022.

L'engagement de retraite correspondant n'est pas considéré comme significatif.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements

3.1.1. Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développements Logiciel immobilisations incorporelles en cours	156 577,82	12 936,00		169 513,82
TOTAL	156 577,82	12 936,00		169 513,82

3.1.2. *Tableau de variation des immobilisations corporelles*

Immobilisations corporelles	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions :</i>				
. Bâtiments				
Installations générales, agencements				
. et				
aménagement des constructions				
<i>Installations techniques, matériel et outillage :</i>				
. Installations complexes spécialisées				
. Installations à caractère spécifique				
. Matériel et outillage				
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
. Installations générales, agencements, aménagement divers				
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau et informatique	24 726,71			24 726,71
. Mobilier	3 081,00			3 081,00
. Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
.				
TOTAL	27 807,71			27 807,71

3.1.3. Tableau de variation des amortissements

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Brevet, logiciel</i>	98 997,02	18 330,98		117 328,00
<i>Constructions :</i>				
. Bâtiments				
<i>Installations techniques, matériel et outillage :</i>				
. Matériel et outillage				
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
. Installations générales, agencements, aménagement divers				
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau et informatique	17 607,35	2 842,24		20 449,59
. Mobilier	3 081,00			3 081,00
. Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	119 685,37	21 173,22	0,00	140 858,59

3.2. Immobilisations financières

3.2.1. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations Financières	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<i>Participations et créances rattachées</i>	34 027,20	0,00	0,00	34 027,20
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	34 027,20	0,00	0,00	34 027,20

3.2.2. Tableau de variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

Néant

3.2.3. Filiales et participations

Titres	% titres détenus	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	% Dépréciation	Impact sur le résultat de l'exercice
Bayard Presse	1,88%	34 027,20	34 027,20	0 %	0,00
TOTAL		34 027,20	34 027,20		

3.3 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

CREANCES		Montant Brut	Degré de liquidité de l'actif	
			A 1 an au +	A plus d'1 an
A C T I F	Participations et créances rattachées à des participations	34 027,20		34 027,20
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	Dépôts et cautionnements			
C I R C U L F A N T	Avances et acomptes sur commandes			
	Usagers et comptes rattachés	5 531,61	5 531,61	
	Autres créances	8 019,68	8 019,68	
	Charges constatées d'avance	19 471,91	19 471,91	
TOTAL		67 050,40	33 023,20	34 027,20

DETTES		Montant Brut	Degré d'exigibilité		
			A 1 an au +	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédits		882 424,43	882 424,43		
Emprunts et dettes financières divers (1)		23 822,70	23 822,70		
Acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		36 531,95	36 531,95		
Dettes fiscales et sociales		6 051,87	6 051,87		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés					
Autres dettes		44,00	44,00		
Produits constatés d'avance		200,00	200,00		
TOTAL		949 074,95	949 074,95	0,00	0,00
(1)	Avances de trésorerie	23 822,70			

3.4 Produits à recevoir

Non significatif

3.5 Charges constatées d'avance

19 471,91 € qui correspondent à :

- 19 000 € Pèlerinage Rome Mai 2023
- 471,91 € Comité de Paris

3.6. Fonds associatifs

3.6.1. Variations des fonds associatifs sans droit de reprise

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE				
fonds associatif parisien	209 895,57			209 895,57
intégration janvier 2003 établis. Lille	46 287,27			46 287,27
intégration janvier 2004 établis. Strasbourg	74 006,47			74 006,47
intégration janvier 2004 établis. Clermont	593,79			593,79
intégration janvier 2004 établis. Lisieux	3 754,72			3 754,72
intégration janvier 2004 établis. Val de Loire (Tours, Blois, Orléans)	13 744,09			13 744,09
intégration janvier 2004 établis. Poitiers	35 783,74			35 783,74
intégration janvier 2004 établis. Mazamet	1 239,57			1 239,57
intégration janvier 2004 établis. La Rochelle	5 298,70			5 298,70
intégration janvier 2004 établis. Toulon	3 225,88			3 225,88
intégration janvier 2004 établis. Nice	2 629,22			2 629,22
intégration janvier 2004 établis. Perpignan	15 323,56			15 323,56
intégration janvier 2004 établis. Nîmes	12 375,99			12 375,99
intégration janvier 2004 établis. Marseille	436 847,82			436 847,82
intégration janvier 2005 établis. Angers	9 073,88			9 073,88
intégration janvier 2005 établis. Vannes	803,00			803,00
intégration 2007 établis. Hospitalité	183 664,42			183 664,42
intégration 2007 établis. Bergerac	16 339,36			16 339,36
intégration 2007 établis. Bordeaux	32 418,91			32 418,91
intégration 2007 établis. Limoges	13 173,58			13 173,58
intégration 2007 établis. Lyon	36 599,76			36 599,76
intégration 2007 établis. Montpellier	4 156,66			4 156,66
intégration 2007 établis. Nantes	27 649,16			27 649,16
intégration 2007 établis. Toulouse	10 026,00			10 026,00
Intégration 2008 établis. Paris	103 943,52			103 943,52
	1 298 854,64			1 298 854,64

3.6.2. Variations des fonds propres

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droits de reprise	1 298 854,64	0,00	0,00	1 298 854,64
Réserves	34 301,03	0,00	0,00	34 301,03
Report à nouveau	-565 150,89	30 805,52	0,00	534 344,86
Résultat	30 805,52	89 359,76	30 805,52	89 359,76
TOTAL	798 810,30			888 170,57

- Formation du résultat

Résultat par section analytique	Excédent	Déficit
Direction Paris	48 044,33	
Hospitalité	30 554,74	
Angers	1 096,90	
Bergerac	2 799,84	
Bordeaux		1 407,32
Clermont		9,00
La Rochelle	572,72	
Lille		5 085,98
Limoges	2 870,22	
Lyon	2 247,86	
Marseille		8 253,91
Mazamet	157,95	
Montpellier		2 541,95
Nantes	659,57	
Nice		
Nîmes		
Normandie		1 996,54
Paris	14 670,65	
Périgueux		1 735,53
Perpignan		
Poitiers		1 147,50
Strasbourg	7 977,91	
Toulon		1 575,20
Toulouse		448,46
Val de Loire	1 908,46	
Vannes		
Sous - Total	113 561,15	24 201,39
Résultat		89 359,76

- Affectation du résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice sera affecté comme suit :

Affectation	. Report à nouveau :	89 359,76
-------------	----------------------	------------------

3.7. État des provisions pour risques et charges

Néant

3.8. Charges à Payer

Les charges à payer sont constituées de la manière suivante :

Factures non parvenues : 16 948,30 euros
 Dettes sociales et fiscales : 6 051,97 euros

Total : 23 000,27 euros

3.9. Produits constatés d'avance

Non significatif

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Détail et variation des produits d'exploitation

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N clos le 31/12/2021
<i>Produits d'exploitation :</i>		
<i>Cotisation</i>	35 770,00	12 820,00
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en natures</i>		
<i>Ventes de prestations de services</i>	944 371,91	666 524,78
<i>Dont parrainage</i>		
<i>produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liés à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	124 922,72	133 138,89
<i>Mécénats</i>	74 522,00	42 500,00
<i>Legs , donations et assurance vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amort. Dépréciations, prov. et transfert de charges</i>	0,00	12 000,00
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits divers de gestion courante</i>	76 297,51	49 675,16
Inscriptions National (Inscrip., transport, hébergt...)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 255 884,14	916 658,83

4.2. Formation du résultat financier

Compte de Résultat	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
<i>Produits financiers :</i>		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	5 073,34	4 489,66
<i>Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>	0,00	0,00
<i>différences positives de change</i>		
<i>produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement</i>	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	5 073,34	4 489,66
<i>Charges financières :</i>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de v.m.p.	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER III-IV	5 073,34	4 489,66

4.3. Produits et charges exceptionnels

	Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
<i>Produits exceptionnels :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	30 367,52	12 436,28
Opérations en capital (Produits de cession d'actifs)		
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS III V	30 367,52	12 436,28
<i>Charges exceptionnelles :</i>		
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs	8 043,92	9 395,34
Opérations en capital (Valeurs comptables d'actifs cédés)		
Dotation aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	8 043,92	9 395,34
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) Impôts sur les bénéfices VII	22 323,60	3 040,94

4.4. Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	35 770,00	35 770,00	12 820,00	12 820,00
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	124 922,72	124 922,72	133 138,89	133 138,89
- Legs, donations, et assurance-vie				
- Mécénat	74 522,00	74 522,00	42 500,00	42 500,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	55 182,51	55 182,51	48 760,92	48 790,92
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 000 927,77		684 364,96	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00		12 000,00	
5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 291 325,00	290 397,23	933 584,77	237 249,81
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
-Actions réalisées par l'organisme	954 596,06	260 068,32	666 397,11	198 193,50
-Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
-Actions réalisées par l'organisme				
-Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel public à la générosité	16 873,24	16 873,24	24 136,14	24 136,14
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	206 291,05		194 225,95	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	24 204,89		18 020,05	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	1 201 965,24	276 941,56	902 779,25	222 329,64
EXCEDENT OU DEFICIT	89 359,76	13 455,67	30 805,52	14 920,17

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	837 642,14	837 642,14	543 388,00	543 388,00
Prestations en nature	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Dons en nature	45 390,00	45 390,00	23 312,29	23 312,29
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	893 032,14	893 032,14	576 700,29	576 700,29
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	883 032,14	883 032,14	566 700,29	566 700,29
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	893 032,14	893 032,14	576 700,29	576 700,29

Pour établir ce tableau, les principales règles suivantes ont été appliquées ;

Produits par origine :

- La totalité (i) des cotisations, (ii) des dons manuels et (iii) du mécénat de l'exercice sont considérés comme ayant été perçus en réponse aux campagnes d'appel à la générosité du public.
- Les versements des pèlerins au titre des neuvaines et des offrandes relèvent de l'appel public à la générosité sans contrepartie de prestations
- Les produits non liés à la générosité du public sont principalement constitués des ventes des inscriptions aux pèlerinages

Charges par destination :

- Les charges de missions sociales financées par l'appel à la générosité du public correspondent à celles permettant aux pèlerins les plus fragiles de participer aux pèlerinages.
- Les frais de recherche de fonds relèvent, par nature, de l'appel à la générosité du public.
- Les frais de fonctionnement sont réputés financés en totalité par les produits non liés à l'AGP.

4.5. Compte d'emploi et des ressources issues de la générosité du public

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public est présenté selon les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 qui est applicable pour la première fois dans les comptes clos au 31 décembre 2009. La présentation de ce compte emploi ressources a été modifiée par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Emplois par destination	2022		2021		Ressources par origine	2022		2021	
Emplois de de l'exercice					Ressources de l'exercice				
1 - Missions sociales					1 - Ressources liées à la générosité du public				
1.1 Réalisés en France					1.1 Cotisations sans contrepartie	35 770,00 €		12 820,00 €	
- Actions réalisés par l'organisme	260 068,32 €		198 193,50 €		1.2 Dons, legs et mécénats				
- Versements à un autre organisme					- Dons manuels	124 922,72 €		133 138,89 €	
1.2 Réalisés à l'étranger					- Legs, donations et assurance vie				
- Actions réalisés par l'organisme					- Mécénats	74 522,00 €		42 500,00 €	
- Versements à un autre organisme					1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	55 182,51 €		48 790,92 €	
2 - Frais de recherche de fonds									
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16 873,24 €		24 136,14 €						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources									
3 - Frais de Fonctionnement	- €		- €						
Total des emplois	276 941,56 €		222 329,64 €		Total des ressources	290 397,23 €		237 249,81 €	
4 - Dotations aux Provisions et dépréciations	- €		- €		2 - Reprises sur provisions	- €		- €	
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice					3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs				
Excédent de la générosité du public de l'exercice	13 455,67 €		14 920,17 €		Déficit de la générosité du public de l'exercice				
Total	290 397,23 €		237 249,81 €		Total	290 397,23 €		237 249,81 €	

Ressources reportées liées à la générosité du public en début	68 856,32 €	53 936,15 €
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	13 455,67 €	14 920,17 €
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin	82 311,99 €	68 856,32 €

Contribution en nature	2022		2021		Ressources de l'exercice	2022		2021	
Emplois de service					1- Contributions volontaires liées à la générosité du public				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales					Bénévolat	837 642,14 €		543 388,00 €	
Réalisés en France	883 032,14 €		566 700,29 €		Prestations en nature	10 000,00 €		10 000,00 €	
Réalisés à l'étranger					Dons en nature	45 390,00 €		23 312,29 €	
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds									
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	10 000,00 €		10 000,00 €						
Total	893 032,14 €		576 700,29 €		Total	893 032,14 €		576 700,29 €	

4.5.1. Notes relatives aux emplois

Missions sociales :

Les missions sociales regroupent l'ensemble des coûts directs de l'organisation du pèlerinage tels que les transports en trains et en bus, les frais d'hébergement et autres frais.

Le montant des charges 2022 financées par l'appel public à la générosité est déterminé selon les règles suivantes :

- Le coût des hébergements pour les personnes identifiées comme fragiles, est pris en compte à 100 %
- Une quote-part des autres dépenses de pèlerinage de ces personnes, estimée à hauteur de 17 % des charges restantes, soit le ratio observé au cours des exercices 2017 à 2019 des personnes identifiées comme fragiles par rapport à l'ensemble des pèlerins inscrits.

Frais d'appel à la générosité du public :

Les frais d'appel à la générosité du public s'élevant à 17 K€ sont constitués essentiellement de frais d'impression et de conception de mailing et d'affranchissement. 100 % de ces dépenses ont été financés par des ressources collectées auprès du public.

Frais de fonctionnement et autres charges :

Les frais de fonctionnement évalués à 260 K€ comprennent les charges de personnel ainsi que les frais généraux de l'Association. Ils sont financés par les autres produits.

Financements des immobilisations :

Les immobilisations et les charges d'amortissement correspondantes, sont financées par les autres produits.

4.5.2. Notes relatives aux ressources

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 2022 :

Le solde du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice 2022 s'élève à 69 K€.

Ressources collectées auprès du public :

Ces ressources sont constituées d'une part des cotisations des membres, par les dons reçus dans le cadre des opérations de mailing (290 K€) et les produits liés au mécénat, provenant notamment de la structure centrale et de l'hospitalité (structure décentralisée).

Autres produits :

Ce poste regroupe les autres ressources d'exploitation : contributions des pèlerins, diverses refacturations de charges, des produits exceptionnels et produits financiers. Seuls les versements des pèlerins au titre des neuvaines et des offrandes relèvent de l'appel public à la générosité sans contrepartie de prestation.

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2022 :

Le solde du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice 2022 est excédentaire d'un montant de 82 K€.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	1,00	1,00
Agent de maîtrise et techniciens	0,70	
Employés	0,00	0,40
Apprenti	0,60	1,00
TOTAL	2,30	2,40

5.2. Contributions volontaires en nature

5.2.1. *Contributions volontaires en nature valorisées*

Les contributions en nature ont été calculées de la manière suivante :

- 1) Les contributions de Bayard Presse (publicité, animations) s'élève 45 390,00 € selon le décompte établi par Bayard Presse,
- 2) La Province de France des Augustins de l'Assomption (prestations comptable, financières et administratives...) pour 10 000 €, selon le décompte établi par ses soins.
- 3) Le bénévolat a été valorisé pour 79 438 heures à partir des déclarations établies au niveau des Comités et Services de l'Association. Ces temps ont été valorisés forfaitairement avec un montant de 77,50 €/jour, correspondant au SMIC journalier en 2022 correspondant au SMIC brut journalier, soit un total de 837 642,14 €.

Adultes	nombre d'heure total	Nbre de jours (7h)	Total Valorisé (77,50 euros/jours)
Conseil	4 017	574	44 473,93 €
Comité	3 676	525	40 698,57 €
Autre	1 885	269	20 869,64 €
Hospitaliers	62 300	8 900	689 750,00 €
Sous Total Adultes	71 878	10 268	795 792,14 €

Jeunes *	7 560	1 080	41 850,00 €
----------	-------	-------	-------------

Total général bénévolat	79 438	11 348	837 642,14 €
--------------------------------	---------------	---------------	---------------------

*La valorisation des jeunes a été faite à partir de 50 % du smic brut journalier soit 38,75€

5.3. Opérations réalisées avec les entreprises liées

Les opérations réalisées au cours de l'exercice avec les entreprises liées sont les suivantes :

- Mécénat de la Province de France des Augustins de l'Assomption pour un montant de 17 500 € (produit).
- Mécénat de la société Bayard Albert pour un montant de 25 000,00 €

5.4. Rémunérations des dirigeants bénévoles

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Atradius s'est portée caution pour l'année civile 2022 dans le cadre de la garantie financière en lien avec l'agrément de tourisme.

7. EVENEMENT POST CLOTURE

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.